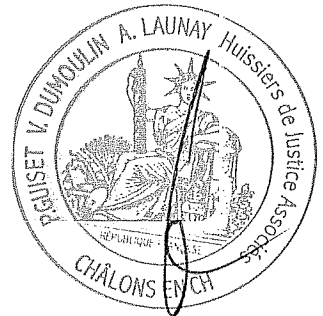


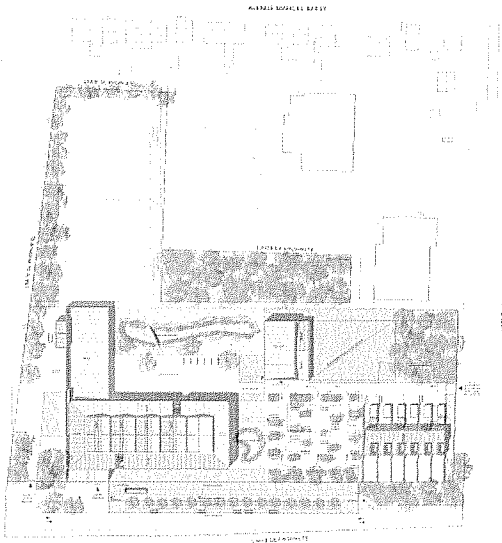


NOTE D'INTENTION

C



Note d'intention



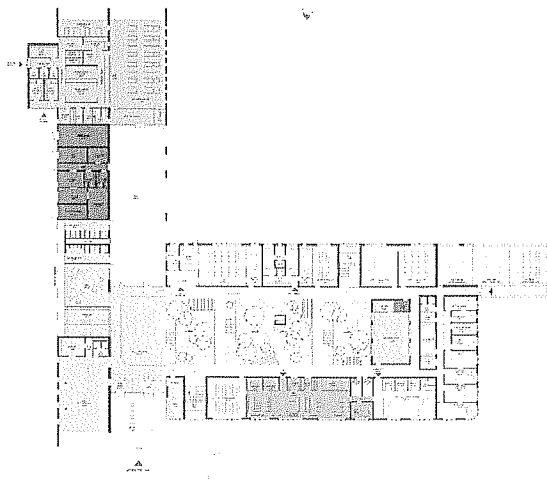
Le parti d'implantation du projet tient compte de la nature de l'environnement dans lequel celui-ci s'implante. Attentif au caractère propre du tissu pavillonnaire qui se maintient dans un équilibre entre pleins et vides, entre espaces construits et espaces verts, le projet distribue des masses bâties et des masses végétales de manière à respecter et entretenir cet équilibre.

La structure de l'ensemble du Collège s'appuie donc sur un maillage végétal qui vient dessiner des porosités entre les rues et le cœur d'îlot et ouvrir des vues à travers des espaces paysagers.

Attentif à assurer une certaine cohérence entre les équipements maintenus et futurs, le projet s'ouvre sur un cœur d'îlot où prennent place la cour de récréation des élèves - à l'écart des circulations des véhicules - et le futur terrain de sports - en lien direct avec les actuels équipements sportifs et le gymnase projeté.

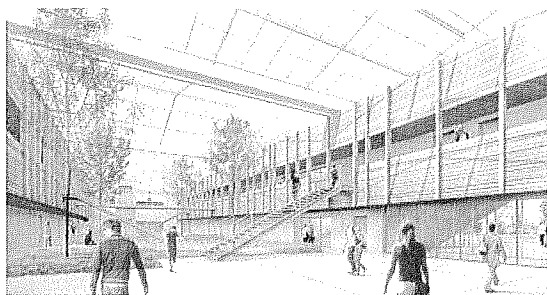
A la fois élément structurant l'ensemble du Collège et élément qualitatif d'un point de vue environnemental, ce maillage paysager participera à l'infiltration des eaux pluviales dans les sols en offrant des surfaces perméables. Le dessin de noues plantées et de massifs boisés contribuera également à la qualification d'ambiances dans un environnement calme, serein et confortable, propice à la concentration que requiert ce lieu dédié à l'enseignement.

L'implantation des nouveaux bâtiments accorde une attention particulière aux rapports d'échelle vis-à-vis de l'environnement construit, afin d'établir un enchaînement harmonieux des volumétries.



Le parti pris architectural du projet propose une organisation claire des espaces de distribution, avec des parcours fluides depuis le parvis, qui dessert le hall, dans le prolongement duquel s'ouvre le préau protégé des vents dominants, pour déboucher sur la cour de récréation.

Le bâtiment d'enseignement répond à une configuration annulaire au centre de laquelle se déploie un jardin intérieur, sur lequel donnent les distributions des salles de classes et de l'administration. Le choix de cette configuration est motivé par la volonté de limiter les longueurs de circulation en supprimant les «couloirs», tout en autorisant une surveillance aisée des allées et venues des élèves au sein de l'établissement. Le jardin couvert devient un espace central paysagé, constitutif d'ambiances particulières à l'intérieur du Collège.



Tout au long de l'élaboration du Collège Marcel Alin, a été présent le thème d'une étendue paysagère à «tenir» à travers l'occupation du terrain par des volumes bâtis ou par des espaces plantés. La sobriété et la simplicité constructives ont été privilégiées au bénéfice de la création d'ambiances paysagères diversifiées autour et à l'intérieur même du Collège, dans le souci de répondre à des préoccupations environnementales contemporaines et de construire un environnement scolaire protecteur et serein.